

**Conseil d'administration provisoire**  
**Séance du 09 décembre 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 02 /2024	QUESTIONS BUDGETAIRES
	Budget Initial 2025 – Fondation universitaire

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'article R719-68 du code de l'éducation  
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

**Autorisations d'engagement :**

- sur le budget de la Fondation : 229 000,00 €

**Crédits de paiement :**

- sur le budget de la Fondation : 229 000,00 €

**Prévisions de recettes :**

- sur le budget de la Fondation : 229 000,00 €

**Solde budgétaire :**

- sur le budget de la Fondation : 0 €

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

**Variation de trésorerie :**

- sur le budget de la Fondation : 0 €

**Résultat patrimonial :**

- sur le budget de la Fondation : 0 €

**Capacité d'autofinancement :**

- sur le budget de la Fondation : 0 €

**Variation du fonds de roulement :**

- sur le budget de la Fondation : 0 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 33

Quorum en présence : 18

Présents et représentés : 28

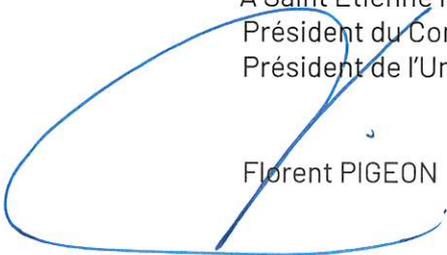
Dont :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

A Saint Etienne le 10 décembre 2024  
Président du Conseil d'Administration provisoire,  
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON